

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1809

11 juillet 2014

### SOMMAIRE

<b>A5 SPF SA</b> .....	<b>86819</b>	<b>Real Estate Design &amp; Development, SA, ab-</b>	
<b>Ansa-Newton Management S.à r.l.</b> .....	<b>86790</b>	<b>gekürzt RED2, SA</b> .....	<b>86790</b>
<b>BioPharma Secured Investments II Sub</b>		<b>Real Estate Property Management</b> .....	<b>86793</b>
.....	<b>86813</b>	<b>REI Services S.à r.l.</b> .....	<b>86793</b>
<b>CIM/SP Solutions</b> .....	<b>86790</b>	<b>Rezz &amp; Coffee S.à r.l.</b> .....	<b>86792</b>
<b>Consult Invest S.A.</b> .....	<b>86817</b>	<b>Ripli Holding S.A.</b> .....	<b>86795</b>
<b>CORESTATE IREI Holding S.A.</b> .....	<b>86826</b>	<b>Rodif S.à r.l.</b> .....	<b>86790</b>
<b>CR-32 S.A.</b> .....	<b>86819</b>	<b>RSRdeLUX S.A.</b> .....	<b>86817</b>
<b>Delilah US Investments S.à r.l.</b> .....	<b>86829</b>	<b>Salida Accelerator Fund S.à r.l.</b> .....	<b>86795</b>
<b>«E.F.M.STEEL S.à r.l.»</b> .....	<b>86789</b>	<b>Samana S.à r.l.</b> .....	<b>86787</b>
<b>Garage de Kehlen S.à r.l.</b> .....	<b>86789</b>	<b>San Marino III S.à r.l.</b> .....	<b>86810</b>
<b>Gatecity S.à r.l.</b> .....	<b>86787</b>	<b>Saphir Capital Investment Fund</b> .....	<b>86794</b>
<b>Generali Investments SICAV</b> .....	<b>86787</b>	<b>Schneider &amp; Associés S.A.</b> .....	<b>86794</b>
<b>Gold Shana 26 S.à r.l.</b> .....	<b>86791</b>	<b>Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A.</b> ....	<b>86788</b>
<b>Grands Magasins Porte Ouverte</b> .....	<b>86792</b>	<b>Seventyone S.A.</b> .....	<b>86813</b>
<b>High Street Oxford (Luxembourg) S.à r.l.</b>		<b>Shiplux VI S.A.</b> .....	<b>86786</b>
.....	<b>86791</b>	<b>Signum 4 S.A.</b> .....	<b>86793</b>
<b>Hilfiger Stores Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>86791</b>	<b>Siliwa S.A. - SPF</b> .....	<b>86793</b>
<b>HX Luxembourg I S.à r.l.</b> .....	<b>86810</b>	<b>SkyPower Canada Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>86790</b>
<b>Ledford S.A.</b> .....	<b>86795</b>	<b>Smith &amp; Nephew Finance S.à r.l.</b> .....	<b>86794</b>
<b>Listo Food</b> .....	<b>86792</b>	<b>Sonae Sierra Brazil B.V.</b> .....	<b>86786</b>
<b>LM2 S.A.</b> .....	<b>86788</b>	<b>Stryker Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> ....	<b>86813</b>
<b>Procastora Holding S.à r.l.</b> .....	<b>86794</b>	<b>Swiss World Invest</b> .....	<b>86826</b>
<b>Promotions Holdings S. à r.l.</b> .....	<b>86786</b>	<b>Toros European Holding S.à r.l.</b> .....	<b>86796</b>
<b>Real Corp Uno S.A.</b> .....	<b>86793</b>	<b>Why Not S.A., SPF</b> .....	<b>86795</b>

**Promotions Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.325.825,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 108.697.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014064464/12.

(140075065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

**Shiplux VI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.205.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2014*

M. Michel JADOT, Kristof WUYTACK et M. Jozef ADRIAENS sont renommés administrateurs.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société BDO AUDIT S.A.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Michel JADOT, administrateur, a comme nouvelle adresse: 16, rue Notre Dame L-2240 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Michel Jadot / Jozef Adriaens

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014064537/15.

(140075059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

**Sonae Sierra Brazil B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.462.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions des associés de la Société en date du 9 mai 2014 que (i) Monsieur Thomas Finne, né le 8 septembre 1958, à Detmold, Allemagne, avec adresse professionnelle au Ernest-Albers-Str. 16, 22043 Hambourg, Allemagne a été nommé comme gérant catégorie B de la Société avec effet au 9 mai 2014 et pour une durée illimitée et (ii) Monsieur José Maria Ortiz, né le 3 janvier 1970, à Madrid, Espagne, avec adresse professionnelle au 13 Um Hongerbuer, L-5714 Aspelt, Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B de la Société avec effet au 9 mai 2014 et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Jean Ernest Bodini, gérant de catégorie A;
- M. Adrian Ford Perrins, gérant de catégorie A;
- M. Thomas Finne, gérant de catégorie B; et
- M. José Maria Ortiz, gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2014066115/22.

(140076454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**Generali Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 86.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Generali Investments Sicav*

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014065794/11.

(140077321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**Gatecity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 186.365.

*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 8 mai 2014*

M. Jérôme DEVILLET a démissionné de son mandat de gérant B.

M. Pierre CLAUDEL a démissionné de son mandat de gérant B.

M. Julien PONSON, administrateur de sociétés, né le 29 juillet 1981 à Poissy (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Mlle Céline TRIDANT, administrateur de sociétés, née le 1<sup>er</sup> décembre 1979 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Gatecity S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014065793/19.

(140076875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**Samana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 179.274.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 23 décembre 2013*

*Conseil de gérance*

En date du 23 décembre 2013, les associés de la Société ont décidé de nommer comme gérants de la Société, avec effet au 23 décembre 2013, et pour une durée indéterminée:

- M. Jean Roger Lemaire, né le 10 juillet 1953 à Bastogne, Belgique, demeurant au 12A, rue Randlingen, L-8366 Hagen, Grand-duché de Luxembourg, gérant; et

- M. Teunis Akkerman, né le 30 décembre 1948 à Dirksland, Pays-Bas, demeurant au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand-duché de Luxembourg, gérant.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Jakub Jasica, gérant;

- M. Jean Roger Lemaire, gérant; et

- M. Teunis Akkerman, gérant.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samana S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014066105/24.

(140076536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 135.624.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2014, LAC/2014/19563,

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et déclarent que la société en commandite par actions, SCULPTOR HOLDINGS (EC) LUXCO S.C.A., en liquidation, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à partir du 24 avril 2014 au siège social de la Société au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014067010/18.

(140077802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**LM2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 160.525.

---

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique du 02 avril 2014*

Acceptation de la démission de la société DURHAM MANAGEMENT LTD de son mandat d'Administrateur unique;  
Acceptation de la démission de M. Vincent TUCCI de son mandat de Commissaire;

Nomination des nouveaux Administrateurs:

- Madame Filippa RAULET, Administrateur de société, née à Thionville (France), le 12 septembre 1961, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Madame Mélanie LUCADELLO, Administrateur de société, née à Mont-Saint-Martin (France), le 17 mars 1984, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- M. Vincent TUCCI, Administrateur de société, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Les Administrateurs sont nommés pour un mandat d'une durée de trois ans.

Nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration

- M. Vincent TUCCI, Administrateur de société, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Le Président du Conseil d'Administration est nommé pour un mandat d'une durée de trois ans.

Nomination du nouvel Administrateur Délégué

- M. Vincent TUCCI, Administrateur de société, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

L'Administrateur Délégué est nommé pour un mandat d'une durée de trois ans.

Nomination, en remplacement du Commissaire

- la société FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS SA, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Le Commissaire est nommé pour un mandat d'une durée de trois ans.

Transfert du siège social de la société du 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au , 10A, rue Henri M. Schnadt, Bureau 4b, L-2530 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2014.

*Pour LM2 S.A.*

*Les administrateurs*

Référence de publication: 2014065931/36.

(140076424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**«E.F.M.STEEL S.à.r.l.», Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 7, Zone Industrielle In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 113.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064954/10.

(140076167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**Garage de Kehlen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8282 Kehlen, 1, rue Gaessel.

R.C.S. Luxembourg B 34.107.

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-deux avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) Monsieur Alain SCHMITZ, gérant de société, né le 28 avril 1968 à Luxembourg, demeurant à L-8280 Kehlen, 7, Op Der Dresch,

2) Monsieur Joël GHYS, gérant de société, né le 27 juin 1965 à Luxembourg, demeurant à L-8140 Bridel, 79, rue de Luxembourg,

3) Monsieur Frank BINDELS, gérant de société, né le 16 mai 1967 à Luxembourg, demeurant à L-5447 Schwebsange, 3, route du Vin,

4) Monsieur Roland HERMANN, gérant de société, né le 16 juin 1954 à Luxembourg, demeurant à L-8531 Eil, 6, Leembierg.

Lesdits comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter:

- Que Messieurs Roland HERMANN et Alain SCHMITZ, préqualifiés, agissant ici en leur qualité respective de gérant technique et administratif de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «GARAGE DE KEHLEN S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-8282 Kehlen, 1, rue Gaessel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 34107, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline HANSEN-PEFFER, alors de résidence à Capellen, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations, numéro 1444 du 9 juin 2012 (ci-après la «société») ont décidé d'accepter les cessions de parts sous-mentionnées au nom et pour le compte de la société, dispensant ainsi les associés des formalités de notification prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, renvoyant à l'article 1690 du Code civil.

- Que suite à trois cessions de parts sociales en date du 22 avril 2014, les associés de la société sont dorénavant les suivants (ci-après les «associés»):

a) Monsieur Alain SCHMITZ, préqualifié, propriétaire de mille deux cent cinquante sociales (1.250),

b) Monsieur Joël GHYS, préqualifié, propriétaire de six cent vingt-cinq parts sociales (625),

c) Monsieur Frank BINDELS, préqualifié, propriétaire six cent vingt-cinq parts sociales (625),

TOTAL: deux mille cinq cents parts sociales 2.500

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SCHMITZ, J. GHYS, F. BINDELS, R. HERMANN, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 avril 2014. Relation: LAC/2014/18963. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014065021/44.

(140075808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**SkyPower Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CIM/SP Solutions).**

**Capital social: CAD 20.030,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064509/10.

(140074802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

**Rodif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 52A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064494/10.

(140074474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

**Real Estate Design & Development, SA, abgekürzt RED2, SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.703.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 15/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014064484/11.

(140074337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

**Ansa-Newton Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.216.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

Suite à la démission de Monsieur Franck Ruimy en sa qualité de gérant unique de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant unique de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy as sole manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 8 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole manager of the Company in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065561/23.

(140076503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**Gold Shana 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 172.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065027/9.

(140075645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**Hilfiger Stores Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 167.462.

**EXTRAIT**

Par résolution signée en date du 20 mars 2014, l'associé unique a pris la décision suivante:

Nomination de Monsieur Martijn Hagman, né le 11 janvier 1975, à Bovenkarspel, Pays-Bas, résidant au 6, Javakade, 1019 BK Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Marie Eve Delpech  
*Le mandataire*

Référence de publication: 2014065039/16.

(140075882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**High Street Oxford (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 162.453.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 22 janvier 2014*

En date du 22 janvier 2014, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Fernando BATISTA de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Sébastien BESCH, né le 16 mai 1970 à Thionville, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2018;
- d'accepter la démission Monsieur Gian-Paolo CORSETTI de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Fernando BATISTA, né le 11 décembre 1969 à Sao Paolo, Brésil, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2018;
- de nommer Monsieur André PATIRI, né le 11 novembre 1964 à Sao Paolo, Brésil, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2018;
- de renouveler le mandat de Monsieur Ailton BERNARDO en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

High Street Oxford (Luxembourg) S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2014065038/29.

(140075884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**Rezz & Coffee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 149.312.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour REZZ & COFFEE S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014064490/12.

(140075260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

**Listo Food, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, Um Mierscherbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 182.440.

Il ressort d'une cession de parts sociales intervenue en date du 09/05/2014 que la répartition de l'actionnariat est la suivante:

- Ayman ABU AMARAH: 60 parts sociales
- Sahar ABU JWAIED, née Amman (Jordanie) le 10/06/1977 et demeurant à B-6890 Libin (Belgique), 58 rue fosse des biays: 40 parts sociales.

Fait à Steinfort, le 9 mai 2014.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014065111/14.

(140076114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**Grands Magasins Porte Ouverte, Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 10.539.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg le 11 avril 2014*

Réélit Administrateurs pour 3 ans:

- M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit, demeurant à Marxe Knupp L-5328 MEDINGEN,
- M. Jacquot SCHWERTZER administrateur de sociétés, demeurant à 53, rue d'Oetrange - L- 5360 SCHRASSIG
- M. Guy WOLTER. Ingénieur en retraite  
6, rue Pierre d'Aspelt - L - 1142 Luxembourg
- Mme Diane DIEDERICH-WOLTER, employée privée  
9, rue de Niederpallen - L- 8551 Noerdange

Réélit Commissaire pour 3 ans:

La société DMS &amp; ASSOCIES, S.à.r.l., à L - 1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée**Le Conseil d'Administration*

Elit pour 3 années Président M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit, demeurant à Marxe Knupp L - 5328 MEDINGEN

- a) La société est engagée en toutes circonstances par la signature de 3 administrateurs.
- b) Pour la gestion journalière des affaires:
  - la société est engagée par la signature de chaque administrateur individuel pour autant que l'engagement ne dépasse pas les 15.000 €.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

*Administrateur*

Référence de publication: 2014065030/28.

(140076003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**Real Corp Uno S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 116.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065271/9.

(140076206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**Siliwa S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 154.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SILIWA S.A.-SPF*

Référence de publication: 2014065307/10.

(140075948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**Real Estate Property Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 164.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 06 mai 2014.

Référence de publication: 2014065272/10.

(140075753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**REI Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 118.715.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014065274/10.

(140076142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**Signum 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 106.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2014.

*Pour: SIGNUM 4 S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014065306/15.

(140075928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**Schneider & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 141, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 110.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064529/10.

(140074473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

**Saphir Capital Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 171.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064502/11.

(140075259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

**Smith & Nephew Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 182.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014064511/12.

(140075253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

**Procastora Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 181.173.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 mai 2014*

En date du 5 mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Michel RAFFOUL de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Anne Catherine GRAVE
- Madame Catherine KOCH
- Monsieur Gotthard HEGI
- Monsieur Ron AUFSEESSER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Procastora Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014066034/21.

(140077222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**Salida Accelerator Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 38.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 160.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014065286/10.

(140076284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**Ripli Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 76.724.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse personnelle de Mme Anastasia Pavlopoulou, administrateur de la société RIPLI HOLDING S.A. est désormais la suivante: 6, rue Francois Baclesse, L-1208 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIPLI HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014065280/13.

(140075942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**Why Not S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L - 1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014065394/13.

(140075525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**Ledford S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.345.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 14 avril 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON, présidente du conseil d'administration, M. Sébastien ANDRE, et M. Julien NAZEYROLLAS, administrateurs, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour LEDFORD S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066815/17.

(140077519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Toros European Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.807.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of April.

Before us Maître Loesch Marc, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Headway Investment Partners III L.P., a limited partnership existing under the laws of Scotland, registered with the Scotland Companies House under number SL9054, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal given on 24 April 2014.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Toros European Holding S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at thirteen thousand three hundred euros (EUR 13,300), represented by thirteen thousand three hundred (13,300) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, subdivided as follows:

- twelve thousand four hundred (12,400) class A shares;
- one hundred (100) class B shares;
- one hundred (100) class C shares;
- one hundred (100) class D shares;
- one hundred (100) class E shares;
- one hundred (100) class F shares;
- one hundred (100) class G shares;
- one hundred (100) class H shares;
- one hundred (100) class I shares; and
- one hundred (100) class J shares;

(the classes of shares from A to J, as described above, are together referred to as a “Share” or the “Shares”).

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own Shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company’s share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares shall not be convertible into other classes of Shares.

6.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J shares).

6.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in article 6.6.), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

6.8 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.9 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares. The Total Cancellation Amount for each class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.10 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders of the relevant class of Shares would have been entitled to dividend distributions according to article 22 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share or assimilated premium (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$ . Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.11 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

#### **Art. 7. Register of Shares - Transfer of Shares.**

7.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

7.3 The Shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the Shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, and upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### **D. Management**

#### **Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conferencecall or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at such meeting.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers - Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), copies and excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances

(i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will only be validly bound (i) by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation) or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision****Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

22.7 In the event of a distribution of dividends, the amount of the dividend allocated to each class of Shares shall be as follows:

- class J shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the class J shares issued by the Company;

- class I shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the class I shares issued by the Company;

- class H shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the classe H shares issued by the Company;
- class G shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the class G shares issued by the Company;
- class F shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the class F shares issued by the Company;
- class E shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the class E shares issued by the Company;
- class D shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the class D shares issued by the Company;
- class C shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the class C shares issued by the Company;
- class B shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the class B shares issued by the Company; and
- class A shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty-five per cent (0.55%) per year of the nominal value of the class A shares issued by the Company.

22.8 In the event of a distribution of dividend pursuant to article 22.7 above, any other income distributable to the holders of Shares in excess of the aggregate amount of the preferential dividend linked to such Shares, if any, shall be allocated to the holders of class J shares, or:

- in the event there are no more class J shares in the Company, the holders of class I shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class I to class A shares in accordance with article 22.7 above;
- in the event there are no more class I shares in the Company, the holders of class H shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class H to class A shares in accordance with article 22.7 above;
- in the event there are no more class H shares in the Company, the holders of class G shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class G to class A shares in accordance with article 22.7 above;
- in the event there are no more class G shares in the Company, the holders of class F shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class F to class A shares in accordance with article 22.7 above;
- in the event there are no more class F shares in the Company, the holders of class E shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class E to class A shares in accordance with article 22.7 above;
- in the event there are no more class E shares in the Company, the holders of class D shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class D to class A shares in accordance with article 22.7 above;
- in the event there are no more class D shares in the Company, the holders of class C shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class C to class A shares in accordance with article 22.7 above;
- in the event there are no more class C shares in the Company, the holders of class B shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class B to class A shares in accordance with article 22.7 above; and
- in the event there are no more class B shares in the Company, the holders of class A shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class A shares in accordance with article 22.7 above.

### **Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of Shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The thirteen thousand three hundred (13,300) shares issued have been subscribed as follows:

Shareholder	Shares subscribed	Subscription price	Total
Headway Investment Partners III L.P. . . . .	Class A shares: twelve thousand four hundred (12,400)	Twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400)	Thirteen thousand three hundred (13,300) Shares for an aggregate price of thirteen thousand three hundred euros (EUR 13,300)
	Class B shares: one hundred (100)	One hundred euros (EUR 100)	
	Class C shares: one hundred (100)	One hundred euros (EUR 100)	
	Class D shares: one hundred (100)	One hundred euros (EUR 100)	
	Class E shares: one hundred (100)	One hundred euros (EUR 100)	
	Class F shares: one hundred (100)	One hundred euros (EUR 100)	
	Class G shares: one hundred (100)	One hundred euros (EUR 100)	
	Class H shares: one hundred (100)	One hundred euros (EUR 100)	
	Class I shares: one hundred (100)	[One hundred euros (EUR 100)]	
	Class J shares: one hundred (100)	[One hundred euros (EUR 100)]	

The Shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of thirteen thousand three hundred euros (EUR 13,300) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirteen thousand three hundred euros (EUR 13,300) is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300).

### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

i. Herman Christiaan de Lint, born in Rotterdam, Netherlands on 26 November 1972, professionally residing at 25 Maddox Street, 2<sup>nd</sup> Floor, London W1S 2QN, United Kingdom, as a class A Manager;

ii. Tushar Amrit Pabari, born in London, United Kingdom on 20 April 1978, professionally residing at 25 Maddox Street, 2<sup>nd</sup> Floor, London W1S 2QN, United Kingdom, as a class A Manager;

iii. Saliha Boulhais, born in Florange, France on 7 June 1966, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a class B Manager; and

iv. Flavio Marzona, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 9 August 1971, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a class B Manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois d'avril.

Par devant nous, Maître Loesch Marc, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Headway Investment Partners III L.P., une limited partnership existant selon les lois d'Ecosse, immatriculée à la Scotland Companies House sous le numéro SL9054, ayant son siège social sis 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH3 9WJ, Ecosse,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 avril 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Toros European Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à treize mille trois cents euros (EUR 13.300), représenté par treize mille trois cents (13.300) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, subdivisées comme suit:

- douze mille quatre cents] (12.400) parts sociales de classe A;
- cent (100) parts sociales de classe B;
- cent (100) parts sociales de classe C;
- cent (100) parts sociales de classe D;
- cent (100) parts sociales de classe E;
- cent (100) parts sociales de classe F;
- cent (100) parts sociales de classe G;
- cent (100) parts sociales de classe H;
- cent (100) parts sociales de classe I; et
- cent (100) parts sociales de classe J.

(les parts sociales de classe A à J, telles que décrites ci-dessus, sont dénommées ensemble une «Part Sociale» ou les «Parts Sociales»).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

### Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Les Parts Sociales de classe A, les Parts Sociales de classe B, les Parts Sociales de classe C, les Parts Sociales de classe D, les Parts Sociales de classe E, les Parts Sociales de classe F, les Parts Sociales de classe G, les Parts Sociales de classe H, les Parts Sociales de classe I, et les Parts Sociales de classe J ne pourront être converties en d'autres classes de Parts Sociales.

6.6 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la(es) série (s) concernée(s). Dans les cas de rachat et d'annulation de classes de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de classe J).

6.7 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu par l'article 6.6), cette classe de Parts Sociales de donnera droit aux détenteurs de ces Parts Sociales, au pro rata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales des classes rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal au Montant de la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que défini ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la classe concernée, détenue et annulée.

6.8 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans les classes de Parts Sociales devant être rachetées et annulées.

6.9 Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intérimaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des classes de Parts Sociales concernées. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales classe C, des parts sociales de classe D, des parts sociales de classe E, des parts sociales de classe F, des parts sociales de classe G, des parts sociales de classe H, des parts sociales de classe I, et des parts sociales de classe J correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque action annulée) des classes correspondantes au moment de l'annulation desdites classes à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque action annulée). Le conseil de gérance peut décider d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation.

6.10 Le Montant Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté) dans la mesure où l'associé détenteur de la classe de Parts Sociales applicable aurait eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes, conformément à l'article 22 des présents statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission ou primes assimilées (jusqu'à un montant égal à P) et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales à annuler mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à placer en réserves non-distribuables conformément aux dis-

positions de la loi ou des présents statuts, chaque fois qu'indiqué dans les comptes intermédiaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écartier tout doute, sans double comptage) de sorte que:  $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$ . Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales à annuler; P = toute perte (en ce compris les pertes reportées); RL = toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

6.11 Une fois que les Parts Sociales des classes concernées auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

#### **Art. 7. Registre des Parts Sociales - Transfert des Parts Sociales.**

7.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, et après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

7.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant trois quarts des droits sociaux détenus par les associés survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

#### D. Gérance

##### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

##### **Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3 L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B.

##### **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

##### **Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

##### **Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B) le conseil de gérance pourra délibérer ou agir valablement seulement si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B est présent ou représentée à la réunion.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), les décisions devront être prises à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, (le cas échéant) ou par deux (2) gérants.

Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), les procès-verbaux de chacune des réunions du conseil de gérance devront être signés par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée seulement (i) par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation) ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

22.7 En cas de distribution de dividende, le montant du dividende alloué à chaque classe de Parts Sociales se fera comme suit:

- les parts sociales de classe J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe J émises par la Société;
- les parts sociales de classe I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe I émises par la Société;
- les parts sociales de classe H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe H émises par la Société;
- les parts sociales de classe G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe G émises par la Société;
- les parts sociales de classe F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe F émises par la Société;
- les parts sociales de classe E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe E émises par la Société;
- les parts sociales de classe D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe D émises par la Société;
- les parts sociales de classe C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe C émises par la Société;
- les parts sociales de classe B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe B émises par la Société; et
- les parts sociales de classe A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe A émises par la Société.

22.8 En cas de distribution de dividende conformément à l'article 22.7 ci-dessus, tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales excédant le montant total des revenus préférentiels liés aux Parts Sociales, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs de parts sociales de classe J, ou:

- Dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe I à A conformément à l'article 22.7 ci-dessus;
- Dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe I dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe H à A conformément à l'article 22.7 ci-dessus;
- Dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe H dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe G à A conformément à l'article 22.7 ci-dessus;
- Dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe G dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe F à A conformément à l'article 22.7 ci-dessus;
- Dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe F dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe E à A conformément à l'article 22.7 ci-dessus;
- Dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe E dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe D à A conformément à l'article 22.7 ci-dessus;
- Dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe D dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe C à A conformément à l'article 22.7 ci-dessus;

- Dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe C dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe B à A conformément à l'article 22.7 ci-dessus; et
- Dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe B dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe A conformément à l'article 22.7 ci-dessus.

#### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les treize mille trois cents (13.300) Parts Sociales émises ont été souscrites comme suit:

Associé	Parts Sociales souscrites	Prix de souscription	Total
Headway Investment Partners III L.P. . . . .	Classe A: douze mille quatre cents (12.400)	Classe A: douze mille quatre cents euros (EUR 12.400)	Treize mille trois cents (13.300) Parts Sociales pour un prix total de treize mille trois cents euros (EUR 13.300)
	Classe B: cent (100)	Classe B: cent euros (EUR 100)	
	Classe C: cent (100)	Classe C: cent euros (EUR 100)	
	Classe D: cent (100)	Classe D: cent euros (EUR 100)	
	Classe E: cent (100)	Classe E: cent euros (EUR 100)	
	Classe F: cent (100)	Classe F: cent euros (EUR 100)	
	Classe G: cent (100)	Classe G: cent euros (EUR 100)	
	Classe H: cent (100)	Classe H: cent euros (EUR 100)	
	Classe I: cent (100)	Classe I: cent euros (EUR 100)	
	Classe J: cent (100)	Classe J: cent euros (EUR 100)	

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de treize mille trois cents euros (EUR 13.300) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de treize mille trois cents euros (EUR 13.300) est entièrement affecté au capital social.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

#### *Résolutions des associés*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:

- i. Herman Christiaan de Lint, né à Rotterdam, Pays-Bas le 26 novembre 1972, résidant professionnellement au 25 Maddox Street, 2<sup>nd</sup> Floor, Londres W1S 2QN, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A;
- ii. Tushar Amrit Pabari, né à Londres, Royaume-Uni le 20 avril 1978, résidant professionnellement au 25 Maddox Street, 2<sup>nd</sup> Floor, Londres W1S 2QN, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A;
- iii. Saliha Boulhais, née à Florange, France le 7 juin 1966, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et
- iv. Flavio Marzona, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 9 août 1971, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 avril 2014. REM/2014/953. Reçu soixante-quinze euros.75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014065328/797.

(140076056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**HX Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. San Marino III S.à.r.l.)**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 183.499.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of April,

Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

HX Holding Guernsey Limited, a limited liability company organized under the laws of the Island of Guernsey, with registered office at Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 57156,

represented by Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 10 April 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "HX Holding Guernsey Limited" (the "Shareholder") is the sole shareholder of San Marino III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 10 January 2014, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 5 March 2014 under reference number 587, with a share capital of sixteen thousand Swiss Francs (CHF 16,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.499 (the "Company").

2) That the share capital of the Company is fixed at sixteen thousand Swiss Francs (CHF 16,000.-), divided into sixteen thousand (16,000) shares held by the Shareholder and having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each.

After this had been set forth, the above named shareholder, representing the whole corporate capital, have decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to change the corporate name of the company from "San Marino III S.à r.l." into "HX Luxembourg I S.à r.l."

#### *Second resolution*

The Shareholder resolves to convert the existing sixteen thousand (16,000) shares having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Swiss Franc and twenty-eight Cents (CHF 1.28) each.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolves to change the corporate share capital currency of the company from Swiss Franc to Euro with effect as of 10 April 2014 and to fix the Company's issued share capital at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each by way of (i) conversion of the corporate share capital currency of the Company from Swiss Franc to Euro at the official applicable exchange CHF/EUR rate of 1.2184 as of 9 April 2014 published by the European Central Bank arriving at a total conversion amount of thirteen thousand one hundred thirty-one Euro and ninety-seven Cent (EUR 13,131.97) and (ii) the allocation of an amount of six hundred thirty one Euro and ninety-seven Cent (EUR 631.97) to a special reserve account necessary for rounding purposes.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 2. Name.** The name of the Company is “HX Luxembourg I S.à r.l.”

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually as a “Shareholder”.”

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Follows the french version of above text**

L'an deux mille quatorze, le dixième avril,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### **A COMPARU:**

HX Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 57156,

représentée par Marcus PETER, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 avril 2014.

Laquelle procuration pré-mentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que “HX Holding Guernsey Limited” (l’“Associé Unique”) est l'associé unique de San Marino III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 10 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations du 5 mars 2014 sous le numéro 587, avec un capital social de seize mille Francs Suisses (CHF 16.000) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.499 (la "Société").

2) Que le capital social de la Société est fixé à seize mille Francs Suisses (CHF 16.000) représenté par seize mille (16.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1) chacune.

Après ce qui a été exposé, l'associé précité, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "San Marino III S.à r.l." en "HX Luxembourg I S.à r.l."

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les seize mille (16.000) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.-) chacune en douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale d'un Franc Suisse et vingt-huit centimes (CHF 1.28) chacune.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société de Franc Suisse à l'Euro, avec effet à partir du 10 avril 2014 et de fixer le capital social émis de la Société à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, par voie (i) de conversion de la devise du capital social de la Société de Franc Suisse à l'Euro au taux d'échange officiel applicable CHF / EUR de 1,2184 du 9 avril 2014 publié par la Banque Centrale Européenne, débouchant à un montant total de conversion de treize mille cent trente-et-un Euro et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 13.131,97) et (ii) d'attribution d'un montant de six cent trente-et-un Euro et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 631,97) à un compte de réserve spéciale pour les besoins d'arrondi.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**" Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est "HX Luxembourg I S.à r.l."

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**" Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les "Associés" et individuellement comme "l'Associé".

*Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Peter, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 avril 2014. Relation: EAC/2014/5297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014065287/130.

(140075540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**Stryker Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 150.607.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064558/9.

(140074738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

**BioPharma Secured Investments II Sub, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.961.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 8 mai 2014*

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Veillez prendre note que Messieurs Andrew O'SHEA et Eric SELAM et Madame Nicola FOLEY, gérants, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour BioPharma Secured Investments II Sub*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014065592/16.

(140077101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

**Seventyone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 38, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 186.785.

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-quatre avril,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Romain Marcel Fernand SCHWARTZ, salarié, né à Luxembourg le 15 novembre 1971, demeurant à L-1363 Howald, 3, rue du Couvent,

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de «Seventyone S.A.», (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Dudelange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de tous services administratifs et commerciaux non spécifiquement réglementés.

Elle pourra détenir et exploiter des droits de propriété intellectuelle.

Elle peut également enregistrer, acquérir et mettre en valeur toute propriété intellectuelle et autres droits se rattachant à ces actifs ou pouvant les compléter.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente deux mille euros (32.000.-€) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente deux euros (32.- €) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopieur, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et du président du conseil, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci - avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 15 heures de chaque année.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui précède.

**Art. 16.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra le 17 juin 2015 à 15:00 heures.
3. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Monsieur Romain Marcel Fernand SCHWARTZ, prénommé, mille (1000) actions.

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatactions*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.-€).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1), et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Est appelée aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Romain Marcel Fernand SCHWARTZ, salarié, né à Luxembourg le 15 novembre 1971, demeurant à L-1363 Howald, 3, rue du Couvent.

3.- Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

- Madame Olha KACHMAR, sans état particulier, née à Lviv (Ukraine) le 21 octobre 1979, demeurant à L-1363 Howald, 3, rue du Couvent.

4.- Le siège social est établi à L-3510 Dudelange, 38, rue de la Libération.

5.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. SCHWARTZ, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2014. Relation: EAC/2014/5956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 5 mai 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014065291/204.

(140075475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**RSRdeLUX S.A., Société Anonyme,  
(anc. Consult Invest S.A.).**

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 183.202.

L'an deux mille quatorze, le septième jour de mai.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CONSULT INVEST SA, une société anonyme, constituée et régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-9711 Clervaux, 82, Grand-Rue, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, le 9 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 112 du 14 janvier 2014 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 183202 («Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 13.00 heures et est présidée par Monsieur Patrick GARDAVOIR, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-9711 Clervaux, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Ron SIMONS, administrateur de société, demeurant à B-4970 Francorchamps.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Patrick GARDAVOIR, prénommé.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Agenda*

1 Modification de la dénomination sociale de la Société de CONSULT INVEST SA en RSRdeLUX S.A. et en conséquence de l'article 2 des statuts de la Société.

2 Elargissement de l'objet social de la Société aux activités de location de voitures de luxe et de voitures de sport ainsi que la location de piste pour voitures, la proposition de licences sur le concept de l'école RSR sur les écoles de course, l'entretien de voitures de luxe et de sport et en conséquence d'insérer un nouveau paragraphe à l'article 3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: «La Société a en outre pour objet la location de voitures de luxe et de voitures de sport ainsi que la location de piste pour voitures, la proposition de licences sur le concept de l'école RSR sur les écoles de course, l'entretien de voitures de luxe et de sport.»

3 Divers.

(ii) L'actionnaire unique présent et le nombre d'actions détenu par lui sont inscrits sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par l'actionnaire présent, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte qui sera par la même occasion enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

(ii) L'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et l'actionnaire présent a déclaré avoir été dûment averti et informé de l'ordre du jour avant cette assemblée, et a renoncé à ses droits d'être formellement convoqué.

(iv) En conséquence, l'assemblée a été régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les sujets de l'ordre du jour.

(v) L'assemblée générale des actionnaires a, à chaque fois à l'unanimité, adopté les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de CONSULT INVEST SA en RSRdeLUX S.A..

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination «RSRdeLUX S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'élargir l'objet social de la Société aux activités de la location de voitures de luxe et de voitures de sport ainsi que la location de piste pour voitures, la proposition de licences sur le concept de l'école RSR sur les écoles de course, l'entretien de voitures de luxe et de sport.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet toutes prestations de tous services dans le domaine de l'intermédiation commerciale et industrielle ainsi que dans les domaines informatiques, gestion d'entreprises, marketing, sponsoring et exploitation de marques et brevets.

La Société a en outre pour objet la location de voitures de luxe et de voitures de sport ainsi que la location de piste pour voitures, la proposition de licences sur le concept de l'école RSR sur les écoles de course, l'entretien de voitures de luxe et de sport.

Elle est autorisée à effectuer des prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes les opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra effectuer toutes prestations de services et intermédiation commerciale pour le compte de sociétés.

Elle pourra également acheter, vendre, louer ou exploiter pour son propre compte ou pour compte tiers tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 13.30 heures.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale nouvelle de la société, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Clervaux par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. GARDAVOIR, R. SIMONS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 08 mai 2014. Relation: DIE/2014/5762. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014065681/88.

(140077172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

**A5 SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. CR-32 S.A.).**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 178.469.

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

**A COMPARU**

PRIVATE TRUSTEES SA société anonyme luxembourgeoise avec siège au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 74.700, agissant en sa qualité de Trustee de CR-32 TRUST, trust de droit de Jersey,

ici représentée par Monsieur Paolo PANICO, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 janvier 2014, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme luxembourgeoise dénommée CR-32 SA., ayant son siège social à Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 178.469

constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 24 juin 2013, publié au Mémorial C n° 2068 du 26 août 2013 déclare et prie le notaire d'acter:

I: Que la société n'a pas émis d'obligations.

II: Que l'ordre du jour des présentes est conçu comme suit:

- Modification de la dénomination sociale de «CR-32 SA» en «A5 SPF SA»;
- Modification de l'objet social de «soparfi» en «SPF»;
- En conséquence, la refonte complète des statuts (en langue anglaise et française).
- Nomination d'un nouvel administrateur

III: Ensuite l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination sociale de la société de CR-32 SA en A5 SPF SA.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la société en abandonnant celui de «soparfi» et en adoptant celui de «SPF», de sorte que celui-ci se lira dorénavant en langue anglaise suivi d'une traduction française, comme suit:

The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law.

The object of the company is also to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, provided not to interfere in the management of these companies.

It can also borrow or lend without remuneration, advances and guarantees to companies in which it has a direct participation, it can also borrow or lend otherwise in order to finance its object.

In addition, the Company may issue and underwrite bonds which may be convertible, all with respect of the Law.

### Traduction française:

La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut emprunter ou accorder des prêts sans rémunération, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe; elle peut aussi s'endetter ou accorder des prêts autrement pour financer son activité sociale

En outre, la société peut émettre et souscrire des emprunts obligataires qui pourront être convertibles, le tout dans les limites de la Loi.

#### Troisième résolution

L'actionnaire unique, suite à la résolution qui précède, décide de procéder à une refonte des statuts de la société, sans pour autant changer ni la dénomination, ni l'objet social dont question ci-avant, ni son capital social, ni l'exercice social ni la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle,

lesquels statuts auront dorénavant la teneur, en langue anglaise suivie d'une traduction française, suivante:

#### **Name - Registered offices - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a Société de gestion de Patrimoine Familial under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial (the "SPF Law") as well as by the present articles of incorporation.

The company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The company shall assume the name of "A5 SPF SA."

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other

form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law.

The object of the company is also to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, provided not to interfere in the management of these companies.

It can also borrow or lend without remuneration, advances and guarantees to companies in which it has a direct participation, it can also borrow or lend otherwise in order to finance its object.

In addition, the Company may issue and underwrite bonds which may be convertible, all with respect of the Law.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at EUR 50,000.00 (fifty thousand euro) consisting of 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 100.00 (one hundred euro) each.

The shares of the Company shall be registered or bearer at the option of the shareholders.

The Board of Directors is authorized, in one or several times, in one or several tranches, to increase the share capital in order to raise its initial amount of EUR EUR 50,000.00 (fifty thousand euro) to EUR 5,000,000.00 (five million euro) by creation and issue of 49,500 (forty-nine thousand five hundred) shares of a nominal value EUR 100.00 (one hundred euro) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, against payment in cash or in kind.

During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Board of Directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be freely transferred, but only if the shares are held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law.

### Management - Supervision

**Art. 6.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable or fax, confirmed by letter.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, visioconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and

(iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting does not carry the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company.

**Art. 12.** The company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of any two members of the board of directors, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

Where the company has a sole director, the company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole director.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

### General meeting

**Art. 14.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, videoconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June at 11 am and for the first time in 2014.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

### General dispositions

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial.

### Suit la Traduction française: Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de A5 SPF SA..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut emprunter ou accorder des prêts sans rémunération, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe; elle peut aussi s'endetter ou accorder des prêts autrement pour financer son activité sociale

En outre, la société peut émettre et souscrire des emprunts obligataires qui pourront être convertibles, le tout dans les limites de la Loi.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euro) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, en une tranche ou par tranches successives, le capital social initial de EUR 50.000 (cinquante mille euro) jusqu'au montant de EUR 5.000.000,00 (cinq millions d'euro) par la création et l'émission de 49.500 (quarante-neuf mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions et à conférer des options de souscription d'actions, aux personnes et dans les conditions jugées adaptées et plus particulièrement de procéder à une telle émission sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions ainsi émises.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts. Quand les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit par l'émission d'actions, le droit de préemption des détenteurs des actions pourra être exercé.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque la société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à onze heures (11h00) et pour la première fois en 2014.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3) et de nommer en tant que nouveaux administrateurs:

M. Paolo PANICO, né le 1<sup>er</sup> décembre 1970 à Vercelli (Italie), administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

et

Mme Alina ALIONTE, née le 24 novembre 1970 à Braila (Roumanie), employée privée, avec adresse professionnelle au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 1500.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte les actionnaires présents, ayant également demandé à signer.

Signé: P. Panico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2014. LAC/2014/6355. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014065685/399.

(140076756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

**Swiss World Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.101.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 14 janvier 2014.

*Pour SWISS WORLD INVEST*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014064565/13.

(140074607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

**CORESTATE IREI Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 186.352.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of April.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Switzerland), registered with the trade register of Kanton Zug under number CH-020.3.030.000-1 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Patrick Chantrain, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on under private seal.

The above mentioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the company CORESTATE IREI Holding S.A., a public company limited by shares ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office in L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under number B 186.352, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 14 April 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

- The Company's issued share capital amounts to seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-) divided into seventy-five thousand (75,000) ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of form of the existing seventy-five thousand (75,000) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, into seventy-five thousand (75,000) ordinary shares in bearer form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Subsequent amendment of articles 6 and 22 of the Company's articles of incorporation.

3. Instruction to the sole director of the Company to cancel the existing register of registered shares and to replace such register of shares by one or more certificates of bearer shares of the Company representing the seventy-five thousand (75,000) ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be delivered to the Sole Shareholder.

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the form of the existing seventy-five thousand (75,000) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, into seventy-five thousand (75,000) ordinary shares in bearer form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, articles 6 and 22 of the articles of incorporation of the Company are amended and shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of bearer shares only, unless otherwise provided for by law.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

The Company will issue certificate(s) of bearer shares in the form as provided for by law. Such certificate(s) shall be signed by the sole director of the Company or by any two directors of the Company in case the Company is managed by a board of directors.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.”

“ **Art. 22. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the sole director of the Company to cancel the existing register of registered shares and to replace such register of shares by one or more certificates of bearer shares of the Company representing the seventy-five thousand (75,000) ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be delivered to the Sole Shareholder.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour d'avril.

Pardevant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CORESTATE CAPITAL AG, une société de droit suisse, ayant son siège social à Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Schweiz), enregistrée auprès du registre de commerce du canton Zug sous le numéro CH-020.3.030.000-1 (l'«Actionnaire Unique»),

ici représenté par Monsieur Patrick Chantrain, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée „ne varietur“ par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné d'acter que l'Actionnaire Unique est l'actionnaire unique de la société CORESTATE IREI Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis L-2163 Luxemburg, 35, avenue Monterey, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.352, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

- Le capital émis de la Société est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-) divisé en soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de forme des soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires nominatives, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune en soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires au porteur, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

2. Modification subséquente des articles 6 et 22 des statuts de la Société.

3. Instruction à l'administrateur unique d'annuler le registre existant des actions nominatives et de le replacer par un ou plusieurs certificats représentatifs des actions au porteur de la Société représentant les soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, devant être remis à l'Actionnaire Unique.

4. Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de changer la forme des soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires nominatives, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune en soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires au porteur, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les articles 6 et 22 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Actions.** Chaque action donne droit à une voix.

Les actions de la Société seront uniquement au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

La Société émettra des certificats représentatifs d'actions au porteur qui auront la forme prévue par la loi. Ces certificats seront signés par l'administrateur unique de la Société ou deux administrateurs de la Société si la Société est administrée par un conseil d'administration.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.»

« **Art. 22. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.»

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'instruire l'administrateur unique de la Société d'annuler le registre existant des actions nominatives et de le replacer par un ou plusieurs certificats représentatifs des actions au porteur de la Société représentant

les soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, devant être remis à l'Actionnaire Unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Chantryn, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 mai 2014. Relation: RED/2014/1014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 12 mai 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014065683/146.

(140077072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

**Delilah US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 78.160.399,02.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.738.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Samsonite IP Holdings S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147735, (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Ms. Carmen André, Laywer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 25 April 2014.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Delilah US Investments S.à r.l." having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147738 and incorporated pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1784 page 85613 on 15 September 2009 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended (i) on 22 September 2009 pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2230 page 107034 on 14 November 2009, (ii) on 12 November 2009 pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 152 page 7294 on 25 January 2010 and (iii) on 27 June 2012 pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2004, page 96160 on 11 August 2012.

The share capital of the Company is currently set at seventy-eight million one hundred sixty thousand three hundred ninety-nine United States Dollars one cent (USD 78,160,399.01) represented by seven billion eight hundred sixteen million thirty-nine thousand nine hundred and one (7,816,039,901) shares (parts sociales) of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of United States Dollar one cent (USD 0.01) in order to raise it from its current amount of seventy-eight million one hundred sixty thousand three hundred ninety-nine United States Dollars one cent (USD 78,160,399.01) to seventy-eight million one hundred sixty thousand three hundred ninety-nine United States Dollars two cents (USD 78,160,399.02) by creating and issuing one (1) new share having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01), together with a total share premium in an amount

of two hundred and thirty million one hundred fifty seven thousand nineteen United States Dollars thirty cents (USD 230,157,019.30) (the “New Share”);

b. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Share, together with a share premium, by a contribution in cash in an amount of one hundred twenty-five million United States Dollars (USD 125,000,000.-) and a contribution in kind consisting of a receivable as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 25 April 2014;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company (“Subscribed Share Capital”); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of United States Dollar one cent (USD 0.01) in order to raise it from its current amount of seventy-eight million one hundred sixty thousand three hundred ninety-nine United States Dollars one cent (USD 78,160,399.01) to seventy-eight million one hundred sixty thousand three hundred ninety-nine United States Dollars two cents (USD 78,160,399.02) by creating and issuing one (1) New Share having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01), together with a total share premium in an amount of two hundred and thirty million one hundred fifty seven thousand nineteen United States Dollars thirty cents (USD 230,157,019.30).

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, DECLARES to subscribe for the New Share having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01), together with a total share premium in an amount of two hundred and thirty million one hundred fifty seven thousand nineteen United States Dollars thirty cents (USD 230,157,019.30), by a contribution in cash in an amount of one hundred twenty-five million United States Dollars (USD 125,000,000.-) and a contribution in kind consisting of a receivable (the “Receivable” together with the contribution in cash is hereinafter referred to as the “Contribution”), as further described in the report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 25 April 2014 (the “Company’s Report”).

The amount of one hundred twenty-five million United States Dollars (USD 125,000,000.-) paid in cash, is now available to the Company, evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

The Company’s Report valued the Receivable at one hundred and five million one hundred fifty-seven thousand nineteen United States Dollars thirty-one cents (USD 105,157,019.31).

The Contribution in the aggregate amount of two hundred and thirty million one hundred fifty seven thousand nineteen United States Dollars thirty-one cents (USD 230,157,019.31) is allocated as follows:

- An amount of United States Dollar one cent (USD 0.01) is to be allocated to the corporate capital account of the Company; and

- An amount of two hundred and thirty million one hundred fifty seven thousand nineteen United States Dollars thirty cents (USD 230,157,019.30) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the Contribution has also been described in a report of the Sole Shareholder dated 25 April 2014, which also valued the Receivable at one hundred and five million one hundred fifty-seven thousand nineteen United States Dollars thirty-one cents (USD 105,157,019.31).

These reports, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company (“Subscribed Share Capital”), so that it shall henceforth read as follows:

##### **“ 6.1. Subscribed Share Capital.**

6.1.1 The Company’s corporate capital is fixed at seventy-eight million one hundred sixty thousand three hundred ninety-nine United States Dollars two cents (USD 78,160,399.02) represented by seven billion eight hundred sixteen million thirty-nine thousand nine hundred and two (7,816,039,902) shares (parts sociales) of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Samsonite IP Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147735, (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Melle Carmen André, Juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 25 avril 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Delilah US Investments S.à r.l.» ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147738 et constituée suivant acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1784 page 85613 le 15 septembre 2009 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés (i) en date du 22 septembre 2009 suivant acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2230, page 107034 le 14 novembre 2009, (ii) en date du 12 novembre 2009 suivant acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 152, page 7294 le 25 janvier 2010 et (iii) en date du 27 juin 2012 suivant acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2004, page 96160 le 11 août 2012.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante-dix-huit millions cent-soixante mille trois-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars américains un centime (USD 78.160.399,01) représenté par sept milliards huit-cent-seize millions trente-neuf mille neuf cent une (7.816.039.901) parts sociales d'une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un centime de dollar américain (USD 0,01) de manière à le porter de son montant actuel de soixante-dix-huit millions cent-soixante mille trois-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars américains un centime (USD 78.160.399,01) à soixante-dix-huit millions cent-soixante mille trois-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars américains deux centimes (USD 78.160.399,02) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01), avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent trente millions cent cinquante-sept mille dix-neuf dollars américains trente centimes (USD 230.157.019,30) (la «Nouvelle Part Sociale»);

b. Souscription et libération intégrale par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale avec une prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant de cent vingt-cinq millions de dollars américains (USD 125.000.000,-) et un apport en nature consistant en une créance telle que décrite dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 25 avril 2014;

c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»); et

d. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un centime de dollar américain (USD 0,01) de manière à le porter de son montant actuel de soixante-dix-huit millions cent-soixante mille trois-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars américains un centime (USD 78.160.399,01) à soixante-dix-huit millions cent-soixante mille trois-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars américains deux centimes (USD 78.160.399,02) par la création et l'émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01), avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent trente millions cent cinquante-sept mille dix-neuf dollars américains trente centimes (USD 230.157.019,30).

### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01), avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent trente millions cent cinquante-sept mille dix-neuf dollars américains trente centimes (USD 230.157.019,30) par un apport en numéraire d'un montant de cent vingt-cinq millions de dollars américains (USD 125.000.000,-) et un apport en nature consistant en une créance (la «Créance» ensemble avec l'apport en numéraire est ci-après repris comme l'«Apport») telle que décrite dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 25 avril 2014 (le «Rapport de la Société»).

Le montant de cent vingt-cinq millions de dollars américains (USD 125.000.000,-) payé en numéraire est dès à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrument qui enregistre expressément ce constat.

Le Rapport de la Société évalue la Créance à cent cinq millions cent cinquante-sept mille dix-neuf dollars américains trente-et-un centimes (USD 105.157.019,31).

L'Apport, d'un montant total de deux cent trente millions cent cinquante-sept mille dix-neuf dollars américains trente-et-un centimes (USD 230.157.019,31) est alloué comme suit:

- Un montant d'un centime de dollar américain (USD 0,01) est alloué au compte capital social de la Société; et
- Un montant de deux cent trente millions cent cinquante-sept mille dix-neuf dollars américains trente centimes (USD 230.157.019,30) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport a également été décrite dans le rapport de l'Associé Unique daté du 25 avril 2014 qui évalue également la Créance à cent cinq millions cent cinquante-sept mille dix-neuf dollars américains trente-et-un centimes (USD 105.157.019,31).

Lesdits rapports, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), qui aura désormais la teneur suivante:

#### **« 6.1. Capital Souscrit et Libéré.**

6.1.1 Le capital social est fixé à soixante-dix-huit millions cent-soixante mille trois-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars américains deux centimes (USD 78.160.399,02) représenté par sept milliards huit-cent-seize millions trente-neuf mille neuf cent deux (7.816.039.902) parts sociales d'une valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 7.500.-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: C. ANDRÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2014. Relation: LAC/2014/20122. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014065699/196.

(140077248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.